

Avis voté en plénière du 25 avril 2018

L'emploi des seniors

Déclaration du groupe des Entreprises

L'emploi des seniors fait l'objet de mobilisations importantes de la part de l'État, des régions et des partenaires sociaux, à travers divers dispositifs visant à inciter les employeurs au maintien dans l'emploi ou à l'embauche de seniors, à améliorer les conditions de travail ou encore l'accès des seniors à la formation. La question du travail des seniors est un enjeu au regard des personnes concernées, du besoin en compétence des entreprises, du marché du travail et de l'équilibre financier des régimes de retraites.

Le groupe des entreprises salue le travail équilibré et de qualité du rapporteur et des membres de la section sur cette question difficile car les chiffres révèlent encore trop d'inégalités persistantes comme par exemple l'accès à la formation...

La lutte contre les stéréotypes est en premier lieu fondamentale et le groupe des entreprises ne peut que se féliciter que soient reprises des propositions comme la formation et la sensibilisation de l'encadrement privé ou public ou encore l'appel à la mobilisation des pratiques de recrutement responsables ...probablement plus efficaces que des campagnes en faveur des seniors.

Faciliter la poursuite de l'activité professionnelle des seniors en promouvant des actions de formation tout au long de la vie, ou encore développer la reconnaissance des qualifications pour des activités encore trop peu valorisées sont de nature à résorber les inégalités encore constatées. De même, favoriser la qualité de vie au travail contribue à pérenniser le maintien des seniors en emploi. Le groupe des entreprises souligne qu'il faut également encourager le prolongement de l'activité après l'âge légal de départ en retraite car demain se posera la question de l'allongement de la durée de cotisation. Relevons à ce sujet qu'en 1980, la retraite était à 65 ans et l'espérance de vie moyenne, hommes et femmes confondus, de 68 ans. La durée moyenne des pensions était donc de trois ans contre 18 ans aujourd'hui.

Le projet d'avis qui nous est soumis émet des propositions visant à sécuriser les transitions professionnelles. Là aussi, l'amélioration de l'information sur la prolongation d'activité, de retraite progressive ou le temps choisi est une orientation positive. De même, l'incitation à la négociation dans chaque entreprise d'accords ou plans d'actions d'aménagement de fin de carrière est une opportunité à saisir pour apporter des réponses à tous les salariés de l'entreprise et pour permettre une convergence des intérêts de chacun des acteurs.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe des entreprises a voté cet avis.